



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 30 juin 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2022 : Une situation contrastée, des mesures localisées

Les orages du 20 juin, aux conséquences locales particulièrement graves comme dans le Ribéracois, s'accompagnent d'une baisse sensible des températures dans l'ensemble du département, jusqu'à devenir même inférieures aux moyennes de saison. Plusieurs épisodes de précipitations s'en sont suivis jusqu'à dimanche 26 juin, journée particulièrement pluvieuse. Cette situation s'est traduite par une augmentation des débits de la plupart des cours d'eau, à l'exception de quelques-uns qui demeurent dans un état préoccupant.

Cette situation a conduit, à l'issue du comité de gestion de l'eau qui s'est tenu le mardi 28 juin, le préfet de la Dordogne à prendre des mesures de restriction des prélèvements en eau à usage d'irrigation, applicables à compter du vendredi 1er juillet 2022 à 8h00, sur les cours d'eau et suivants :

- Boulou, Beauronne de Chancelade, Céou amont, Tournefeuille, Gardonette, Estrop, Lidoire, Dropt amont, Bournègue, Escourou : ALERTE RENFORCÉE (interdiction de prélèvement 3,5 jours par semaine) ;
- Seignal, Conne : CRISE (interdiction totale de prélèvement).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site Internet des services de l'État (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site Propluvia (<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>)

